

## QUESTIONS CGC

### 1 - Travaux de réfection de chaussée

Quel a été le coût des travaux de réfection de voirie à l'entrée du site ?

Qui supporte le coût de ces réparations ?

**R - Le coût total des travaux de réfection de voirie (entrée du site, entrée fournisseurs, entrée parking extérieur et rue de Touban) représente une enveloppe globale de 15 K€ spécifique aux travaux (non pris en compte dans ce montant les opérations d'extinction de feux, nettoyage, déblaiement...). Les travaux ont été financés par l'entreprise.**

### 2 - Evolution de carrière

Nous nous interrogeons sur l'intérêt, voire les risques induits, de confier la vérification de la cohérence des évolutions de carrière des salariés de SPS, l'identification des points critiques et la tâche de proposer des adaptations à un groupe hétéroclite de salariés sans compétences particulières en ressources humaines.

Alors que les négociations sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences avec les organisations syndicales ont été interrompues, que signifie la mise en place de ce groupe de travail ?

**R - Ce groupe de travail n'a pas vocation à se substituer aux organisations syndicales mais correspond à l'engagement de la Direction de mieux comprendre le ressenti des salariés sur le terrain et fait suite aux questions posées au cours du tchat avec le Président Jean Luc Engerand. Son but n'est pas de travailler sur la GPEC.**

**Par ailleurs, la négociation sur la GPEC va se poursuivre.**

### 3 - Chèque Emploi Service Universel

Nous constatons une considérable divergence entre le chapitre 3, article 1 de l'accord de politique salariale que nous avons signé en 2008, et la note d'application diffusée le 29 mai par messagerie.

La note précise que les bénéficiaires s'inscrivent dans deux catégories, un cas général ouvrant droit à 500 € avec 50% de participation de SPS, et un cas particulier pour les handicapés, pour un montant de 500 € totalement pris en charge par SPS. Le tout plafonné à 750 € par an.

Notre accord de politique salariale 2008 prévoit pour sa part 3 cas :

- 500 € de CESU avec 50% de participation de SPS pour les parents d'enfants âgés de 0 à 3 ans ;
- 500 € de CESU pour tout un chacun, avec 50% de participation de SPS ;
- 500 € de CESU pour les salariés handicapés ou ayant des personnes handicapées à charge, avec 100% de participation de SPS.

En aucun cas, un plafonnement ou une restriction de cumul de ces trois dispositions n'est écrit dans l'accord.

La CFE-CGC demande l'application stricte de l'accord qu'elle a négocié, et la diffusion d'un correctif de la note prenant en compte ces trois cas, sans plafonnement en cas de cumul de deux ou trois dispositions.

**R - Nous notons la lecture que vous faites de l'accord qui diffère quelque peu de celle que nous avons retenue. Pour éviter toute équivoque, nous apporterons si nécessaire un complément d'information.**

4 - Règles de calcul de la réduction TEPA

Quelles sont les bases de calcul du net supplémentaire issu de la réduction TEPA sur les heures supplémentaires, le taux semblant osciller selon les mois entre 21,2 et 21,5 % ?

**R - En effet, le taux maximum TEPA de 21,5 % ne s'applique pas systématiquement lorsque le salarié a des bases de cotisations Urssaf inférieures à ce résultat. Le calcul des cotisations salariales se fait à l'exception des cotisations prévoyance (mutuelle et CRP).**

5 - Questions diverses

6 - Date de la prochaine réunion

**R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 juillet 2008 à 9 heures.**

**QUESTIONS SUD**

## 1 - Précaires

A ce jour :

- nombre d'intérimaires, par service et par poste ?
- nombre de CDD, par service et par poste ?
- nombre de détachés, par service et par poste ?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

## 2 - CDD

Combien de CDD présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

**R - Les informations concernant les contrats à durée déterminée relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

## 3 - Intérim

Combien d'intérim présents sur le site à ce jour ? (détail par UPA et secteurs d'activités)

**R - Les informations concernant les intérimaires relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

## 4 - Détachés

Combien de détachés présents sur le site ? (détail par UPA et par secteurs d'activités)

**R - Les informations concernant les détachés relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.**

**Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

## 5 - Des retenues ou nouvelles lignes affichées sur le bulletin de salaire sont parfois incompréhensibles.

Nous demandons plus de transparence et plus d'explications sur ces retenues et nouvelles charges pour les salariés.

**R - Pour répondre à votre demande, nous restons en l'attente de la liste des rubriques concernées.**

**Pour mémoire, et sauf erreur de notre part, sauf la rubrique relative à l'"Allocation Spécifique Transport Energie" il n'y a pas eu de création de nouvelles rubriques.**

**Nous rappelons que, par ailleurs, le service paie répond à chaque sollicitation des salariés pour leur permettre de vérifier et comprendre les valorisations ou retenues sur paie.**

**Depuis le début de l'année, aucune démarche particulière n'a été notée pouvant justifier une explication à l'ensemble des personnels.**

- 6 - La cour des comptes a remis en cause des versements sur des intéressements incomplets à des exercices précédents.  
Nous demandons plus d'éclaircissements de la part de la direction.

**R - Concernant Snecma Propulsion Solide, aucune correction d'intéressement ne doit être apportée.**

- 7 - Pour aller dans le sens de la réunion programmée par la direction sur le développement durable et donner *une réponse aux défis planétaires d'aujourd'hui*, Sud demande une nouvelle fois la création d'un pôle vélo à SPS qui devra être en relation avec le nombre de personnels.  
Que compte faire la direction ?

**R - La direction, sensible à l'argumentaire avancé, prend en compte cette demande et étudiera les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour limiter au strict nécessaire les déplacements en voiture sur le site.**

- 8 - Vente de RTT  
Dans le cadre de la vente de RTT à SPS, il serait souhaitable de savoir si un salarié ayant utilisé son contingent d'heures supplémentaires ne serait pas en infraction s'il vendait ses RTT. Nous attendons une réponse précise de la direction !

**R - La rédaction de votre question étonne, elle traduit manifestement une incompréhension totale des dispositions voulues par le législateur. En effet, il convient de noter que pour effectuer des heures supplémentaires régulièrement valorisées sur paie et dans la limite du contingent annuel, la personne concernée n'a peut-être pas pris tous ses jours de RTT. Le dispositif légal mis en place permet donc une valorisation ou une affectation dans le CET selon le choix individuel.**

- 9 - Prestation Sécurifrance  
Lors du dernier appel d'offres concernant le renouvellement de contrat, il a été mis en avant la suppression de certains postes d'hôtesse d'accueil.  
Nous nous opposons à cette pratique et demandons un éclaircissement sur le devenir du personnel concerné.

**R - Concernant Sécurifrance, les dispositions évolutives retenues pour l'organisation de la prestation entraînent quelques modifications.  
Dès à présent, en relation avec le responsable de Sécurifrance, le chargé d'affaires s'assure :**

- **que l'accueil tant des visiteurs que des fournisseurs sera assuré par des personnes compétentes (homme ou femme),**
- **que la sécurité incendie et gardiennage est dimensionnée au juste besoin.**

**Enfin, et si pour permettre une optimisation de la prestation, des aménagements s'avèrent nécessaires, les dispositions utiles seront prises.**

- 10 - UMT  
Pour raison de santé, nous demandons l'isolement de la perceuse POLYMATIC qui pollue l'air ambiant de poussières de carbone et cela dans les plus brefs délais.

**R - De façon formelle, c'est un moyen qui est exploité par OPC/OPE. Ceci dit, sur ce problème de poussières générées dans l'atelier par le moyen en question, deux actions sont décidées (le CHSCT est informé) :**

- **à court terme, nettoyage de fond de toute la zone environnante (dont la fresque Ariane 5 qui est un nid à poussières au-dessus du moyen). Cette action est pilotée par OHT (le démontage de la fresque sera effectué pendant la fermeture d'été).**
- **à moyen terme, le capotage de la perceuse Polymatic est inscrit au titre des investissements 2009 (gérés par OPC/OPE).**

11 - ONET

Concernant la question précédente, nous exigeons que le personnel de nettoyage soit doté d'un aspirateur à filtre absolu, compatible avec les poussières de carbone pour cause de risque d'électrisation. Cette demande a déjà été effectuée auprès de Monsieur Heriaud qui y a répondu défavorablement !

Cependant, pour des raisons d'hygiène et surtout de sécurité, nous demandons à la direction d'intervenir dans l'urgence !

**R - Il n'a pas été répondu défavorablement à cette question par les moyens généraux, mais simplement que la décision relevait plus de la compétence du service médical. Après consultation du Médecin du travail, l'utilisation d'une aspiration à filtration absolue n'est pas nécessaire pour les poussières de carbone. (Cf. résultat de l'étude "particules de carbone" disponible sur l'Intranet)**

12 - Vestiaire UMT

Il faut que la zone vestiaire et salle repas soit isolée de l'atelier, que compte faire la direction ?

**R - Les vestiaires hommes, vestiaires femmes, ainsi que la salle de repas sont déjà isolés de l'atelier par une porte individuelle. Un appel d'offres pour l'installation d'une climatisation de ces locaux est en cours.**

13 - Questions diverses

14 - Date de la prochaine réunion

**R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 juillet 2008 à 9 heures.**

## QUESTIONS CFDT

- 1 - Chantiers de reconnaissance d'efforts et évolutions de carrière  
 Deux groupes de travail ont été constitués par la direction pour mieux reconnaître et faire évoluer les conditions de carrière des non-cadres.  
 Dans le cadre du fameux dialogue social de notre société, pourquoi les syndicats ne participent-ils pas à ces chantiers ?  
 Va-t-on tout simplement nous demander d'avaliser les conclusions sans discussion ?
- R - Les groupes de travail viennent de se mettre en place. A la suite d'échanges faits sur le terrain, des retours des managers de proximité et des questions posées lors du premier chat avec le Président J-L. Engrand, ils rendront leurs conclusions à la fin du mois de septembre.  
 Une présentation en sera faite aux organisations syndicales.  
 D'autre part, les participants à ces deux chantiers pourront, pour élargir leur champ de vision, solliciter tout un chacun pour répondre à des enquêtes ou à des interviews.**
- 2 - Demande de précisions sur l'annonce faite pendant l'A.G. Safran  
 Lors de l'assemblée générale de Safran la semaine dernière, le directoire a annoncé une distribution d'actions Safran aux salariés. Quel en est le montant par salarié et quelles seront les conditions de disponibilité de ces actions ?
- R - A ce jour, aucune information complémentaire à cette annonce ne nous a été donnée. Le moment venu, nous ne manquerons pas d'informer plus précisément les salariés des suites à donner.**
- 3 - Offre d'emploi collaborateur à SPS  
 Une offre d'emploi interne (référence B5713), concernant un poste d'agent technique, est sur la bourse des emplois depuis le 28/09/07 sans être pourvue.  
 Au moins un détaché de Labinal, qui exerce exactement ce métier chez nous, s'est proposé sans avoir eu de réponse. Pourquoi ce poste ne peut-il être élargi en emploi interne Safran ce qui permettrait à cette personne d'être mutée à SPS ?
- R - Le poste est ouvert afin d'identifier d'éventuels candidats. Ce poste sera pourvu en fonction de la charge et de l'effectif en place.  
 Le salarié détaché est informé de la situation.**
- 4 - Assistante sociale  
 On est toujours dans l'attente d'informations précises sur la future assistante sociale. Où et quand peut-on la voir ? Après huit mois de vacance de ce poste, les dossiers à traiter sont de plus en plus urgents et nombreux.
- R - Nous sommes en mesure de vous confirmer que l'assistante sociale interviendra sur site à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain. Nous regrettons de n'avoir pu mettre en place cette prestation à la fin du contrat de travail, à savoir le 31 mai 2008, de l'assistante précédente.  
 Dans les prochains jours, une communication à l'ensemble du personnel sera effectuée. Une présentation sera faite par ailleurs au secrétaire du Comité d'Entreprise et au responsable de la commission sociale du Comité d'Entreprise.**

**Enfin, et si nécessaire, dès à présent nous saurions la faire intervenir sur des demandes expresses de salariés faites auprès du Médecin du travail à qui elle sera rattachée.**

## 5 - Demandes de permanence

Nous sommes début juin et on ne connaît pas encore le nombre de demandes de permanence pour la fermeture estivale de la société.

Combien de demandes par secteur ont été acceptées ?

Combien ont été refusées et pour quels motifs ?

Quels sont les services qui n'ont pas encore transmis ces demandes ?

**R - Nous prenons note de votre demande et organisons dès maintenant la collecte des demandes de permanence auprès des responsables de secteurs.**

## 6 - "Bleus" de travail

Les collaborateurs travaillant le Carbone ou autres produits très salissants demandent à ce qu'on leur fournisse des vêtements de travail en bleu comme par le passé. Le fait d'avoir choisi le blanc du fait que l'on est une industrie aérospatiale est une ineptie qui révèle l'ignorance des conditions de travail de ceux qui ont fait ce choix.

**R - Votre question concernant l'adéquation entre couleur de vêtements et secteur d'activité a été remontée à la direction. Dans le cadre du nouveau contrat "vêtements de travail", elle sera regardée et réadaptée après consultation des secteurs.**

## 7 - Inondation au bâtiment 1 (reprographie)

Suite aux orages de Pentecôte le sous-sol du bâtiment 1 où se situe la reprographie a été inondé. Sachant qu'il est prévu d'utiliser une partie de ces locaux pour y faire déménager nos machines d'archivage et de sauvegarde informatiques, actuellement au bâtiment 27, quelles solutions ont été retenues, et par qui, pour prévenir ce risque sachant que la perte de ces données s'avèreraient catastrophiques pour l'entreprise ?

**R - Une vérification complète de notre réseau d'eaux pluviales est en cours, pour information certains dysfonctionnements ont déjà été constatés, une fois remis en ordre et certains aménagements de voirie réalisés, nous ne devrions plus connaître les désagréments rencontrés lors des deux derniers orages.**

## 8 - Questions diverses

## 9 - Date de la prochaine réunion ?

**R - Elle aura lieu le jeudi 10 juillet 2008 à 9 heures.**

**QUESTIONS CGT**

## 1 - Bâtiment 27

Quand ce bâtiment doit-il être démolé ?

Une partie de celui-ci est occupé par le stockage des sauvegardes informatiques. Un projet existe pour transférer cette zone dans les sous-sol du bâtiment 1D.

Est-ce bien judicieux de venir les stocker dans un local inondable ?

**R - La démolition est envisagée pour le troisième trimestre 2008.**

## 2 - Bâtiments 1D - 1E

La zone au sous-sol des bâtiments 1D et 1E a été entièrement inondée lors des orages des 13 et 31 mai.

Quelle analyse en est faite par les moyens-généraux et quelles solutions sont envisagées (curage des égouts, dimensionnement des pompes de relevage,...) ?

Afin de protéger les locaux, le projet de construire une murette de protection de 50 cm de haut face aux fenêtres (situées à raz de terre) est-il le plus judicieux ? Est-ce la seule solution sachant que cela aurait un impact direct sur les conditions de travail des salariés de la reproduction qui passe déjà la totalité de leur journée dans ce sous-sol ?

**R - Cf. réponse question SUD n°7.**

## 3 - Bâtiment 25N

Les 3 étages de ce bâtiment ont subi eux aussi d'importants dégâts lors de l'orage du 13 mai. Les réparations d'urgence sur les faux plafonds effondrés ont été rapidement effectuées.

D'autres dégradations subsistent, notamment sur les moquettes. Est-il prévu de les changer rapidement ?

De plus, une rénovation complète de la cage d'escalier s'impose. Est-ce prévu ?

La CGT demande la prise en compte de ces travaux.

**R - Les opérations d'aspiration et de nettoyage doivent répondre au besoin. Si le remplacement des moquettes était nécessaire, il se ferait au cas par cas selon les demandes du secteur.**

**Concernant l'escalier, pas de réfection prévue pour 2008, ces travaux seront proposés dans le programme entretien 2009.**

## 4 - Bâtiment 121

La salle de formation 121-0-001 a les goulottes d'alimentation électrique des convecteurs hors d'état, fils et dominos apparents. Pour des raisons de sécurité, nous demandons que soit effectuées très rapidement les réparations nécessaires ainsi que l'étude du déplacement des convecteurs.

**R - La demande est prise en compte. Une demande de travaux est en cours.**

## 5 - Bâtiment 1, zone CD

Toute une façade doit être recouverte de grilles. Face à la réaction défavorable des salariés à devoir travailler derrière des barreaux, nous demandons de revoir le projet et d'installer des vitres sécurisées.

Quelle décision peut-on donner aux salariés, et qu'en est-il des vitres de la zone CD située dans le hall du 1-2000 ?

**R - La mise en place du barreaudage sera terminée fin juin 2008. Les vitres de la zone CD situées dans le hall du bâtiment 1-2000 seront remplacées à la fin du troisième trimestre 2008 par des vitres blindées.**

**Concernant les portes à unicité de passage, le sujet est en attente car l'existant pourrait convenir.**

6 - Coûts des carburants

Face à la hausse permanente des carburants, la CGT demande à la direction de revaloriser rapidement le barème des indemnités kilométriques.

Nous vous rappelons que ce barème sert à indemniser le personnel en équipe, le personnel en horaire normal en mission et déplacement.

Ce barème n'ayant pas été revu depuis septembre 2005 !

A quand une réponse favorable ?

**R - A ce jour, aucune date n'est avancée pour une revalorisation des frais kilométriques.**

7 - Reliquats (redressement Cours des Comptes) intéressement et participation

Sur quelles années porte le redressement ?

Quels sont les montants concernés ?

A quelle date seront-ils versés ?

L'intéressement pouvant être disponible de suite, le reliquat de participation pourra t-il être débloquer avant le 30 juin comme le prévoit la loi "pouvoir d'achat" et dans ce cas qu'en est-il des salariés ayant déjà demandé le remboursement anticipé, ou devra t-il être obligatoirement bloqué 5 ans ?

**R - Seul un complément de participation doit être versé dans les prochaines semaines (fin juin). Compte tenu de la réglementation en vigueur, il ne sera pas possible de le débloquer selon les possibilités offertes par les mesures gouvernementales jusqu'au 30 juin 2008.**

8 - 1<sup>er</sup> mai et Ascension 2008

Les salariés et la CGT réitèrent la demande faite lors des DP du 17 avril 2008, du CE du 19 mai 2008 et du courrier au PDG.

La direction a t-elle bien reçu les différents messages et est-elle prête à donner le jour de congé supplémentaire demandé ?

**R - Comme le mois dernier, nous vous confirmons avoir entendu votre demande. L'interprétation que nous faisons de ces dispositions nous conduit à rester en l'état. En conséquence, aucun jour supplémentaire ne sera accordé.**

9 - Entretiens individuels (1)

Quel est le bilan final des entretiens réalisés et finalisés, en % par rapport aux objectifs direction ?

**R - Les entretiens individuels ont été réalisés à hauteur de 96 %.**

## 10 - Entretiens individuels (2)

Les salariés du secteur fabrication situé au bâtiment 24/33 sont évalués lors de l'entretien individuel à l'aide d'une grille de notation sur 100 points.

Combien de points minimum faut-il pour être récompensé ?

Par qui a été défini cette méthode et est-elle validée par tous les niveaux de la direction ?

**R - Le responsable hiérarchique de la production a souhaité que les entretiens des collaborateurs soient déclinés avec des critères identiques pour des raisons d'équité (afin d'éviter que chaque responsable ne fixe ses propres critères et de façon non transparente), pour objectiver les appréciations et être en capacité de dire concrètement à chaque collaborateur quels sont ses axes d'amélioration. Les Ressources Humaines ont aidé à formaliser la grille pour éviter des interprétations autres que professionnelles. Les juristes ont validé le document et il a été présenté en réunion direction.**

**Il n'y a aucune note, ce sont des pourcentages permettant d'appréhender les axes d'amélioration et les points forts de la personne.**

**Ce dispositif est actuellement en période de test.**

## 11 - Report des congés supplémentaires

Combien de demandes de report des jours d'ancienneté après le 31 mai ont été demandées, et combien de salariés possèdent encore des jours au titre de 2007-2008 non utilisés au 31 mai ?

Y a-t-il eu des demandes de report refusées ?

Donnant prise de congés avant le 31 mai

Avec placement "conseillé" dans le CET ?

**R - Les jours de congés d'ancienneté reportés sur l'année suivante sont 2 358 et concernent 630 personnes.**

**Aucune demande de report n'a été refusée.**

**Par ailleurs, 64 salariés ont choisi de placer 287 jours d'ancienneté au CET.**

## 12 - Activité BMI

Combien de salariés sont en situation de reclassement ?

Combien le sont déjà ?

Tous les salariés concernés en équipe retrouveront-ils un poste en équipe ?

**R - Ce point a été présenté au Comité d'Etablissement du 2 juin 2008 et fera l'objet d'un Comité d'Etablissement extraordinaire le 18 juin 2008.**

## 13 - Bourse des emplois

Sur l'ensemble des postes proposés à SPS sur la bourse des emplois, ne figure pas l'échelon minimum demandé, alors que contrairement celui-ci figure sur les postes ouverts à Snecma.

Pourquoi cette différence ?

**R - Cette information ne figure pas systématiquement sur les postes affichés. A noter que d'autres sociétés du groupe sont aussi concernées : Aircelle, Snecma-Services, Turboméca, Sagem Défense Sécurité, ... Cette information n'est pas un élément essentiel de la définition des postes.**

## 14 - Production UPE Bâtiment 19

Deux salariés intérimaires sont venus travailler le samedi 31 mai de 6h00 à 11h00 pour une production de granulation EG2.

Avaient-ils toutes les habilitations et agréments requis ?

Pourquoi ce travail effectué en heures supplémentaires n'a été présenté ni en CE, ni en CHSCT ?

La CGT dénonce les pratiques de faire travailler des salariés intérimaires seuls sur des installations à risque et manipulations de produits CMR. Les intérimaires ne sont pas des Hommes à tout faire !

**R - Nous prenons note de ces informations et solliciterons la hiérarchie du secteur OPUA afin de connaître les raisons de ce fonctionnement.**

## 15 - Sous-traitance études sur site

Cette pratique est devenue institutionnelle et nous ne pouvons que combattre ce mode de fonctionnement nuisible au maintien des compétences qui doivent rester internes et à l'emploi. Malheureusement ces missions existent et sont décrites dans divers documents. Dans la réalité des faits, peu ou pas grand chose est correctement appliqué, car l'application stricte des textes rend ce mode de fonctionnement quasiment inapplicable.

Par exemple :

Pour effectuer cette mission le «chargé d'affaires» (fiche ORG-FFn-00065) doit entre autres, élaborer un cahier des charges et vérifier que les «pilotes techniques de prestations» (fiche ORG-FFn-00024) ont bien la formation adéquate à jour.

Au bureau d'études, tous les dessinateurs ont été désignés d'office pilote technique, sans aucune formation et doivent donc veiller aux aspects légaux, sécuritaires et environnementaux (fiche MPA02-22) dont ils ne connaissent rien, et encourent des peines citées au §2 du présent MPA (amendes de 30 000 €, 2 ans d'emprisonnement, peine accrue en cas de récidive).

Seul un chargé d'affaires a été désigné pour tout le bureau d'études et d'autres secteurs (en l'occurrence M. Gentil). Il s'avère que les cahiers des charges et les réunions avec les S/T ne sont jamais réalisés par le chargé d'affaires désigné mais par les n+1 des secteurs.

Pourquoi ces procédures ne sont pas respectées et que risquent réellement les pilotes techniques et les n+1 ?

Pourquoi ces procédures ne sont pas respectées et que risquent réellement les pilotes techniques ?

**R - Les difficultés évoquées dans la question sont avérées et les responsables du groupe technique en sont pleinement conscients.**

**Ils travaillent sur le sujet avec l'acheteur et le juriste, afin de :**

**1- préciser les responsabilités des fonctions pilote, chargé d'affaires, hiérarchie, acheteur, dans le cadre de la sous-traitance de prestations intellectuelles sur site ou hors site,**

**2- mettre en place l'organisation et les ressources effectivement aptes à remplir ces missions,**

**3- reprendre en conséquence les fiches de mission, le MPA 02-22 et les supports de formation,**

**4- assurer la formation des acteurs à ces règles reprecisées.**

Une réunion de travail a eu lieu le 27/05/2008, les grands principes de fonctionnement ont été débattus et proposés à la validation de OT. Ils prévoient la mise en place de chargés d'affaires délégués, proches des pilotes et donc mieux à même d'assurer le pilotage des affaires. Le planning suivant a été retenu :

- les points 1 et 2 doivent être validés fin juin,
- le point 3 doit être achevé mi-septembre,

- le point 4 pourra être achevé fin octobre.

- 16 - Formation nouveaux arrivants au poste de travail  
Concernant certaines fonctions (bureau d'études, méthodes), les formations Tomiris, processus de fonctionnement (DIC, anomalies,...) ne sont pas assurées.  
Pourquoi ne pas les assurer et laisser les salariés se débrouiller en apprenant sur le tas ?
- R - Le service formation coordonne l'organisation du stage Tomiris environnement animé en interne. Par contre, chaque secteur a en charge de former au poste, sous tutorat, aux formations spécifiques à l'activité.**
- 17 - Entrées / sorties de personnel SPS  
Quel est le nombre de personnes ayant quitté la société entre le 1/01/2008 et le 31/05/2008, et pour quels motifs ?  
Quel est le nombre de personnes étant entré dans la société entre le 1/01/2008 et le 31/05/2008, sous contrat SPS avec une précision sur contrats en CDI et CDD ?
- R - Les informations relatives aux entrées et sorties de personnels relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.  
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**
- 18 - Démissions ATA  
Combien de salariés ont physiquement quitté l'entreprise à ce jour et ce depuis le début du dispositif en 2002 ?  
Combien ayant démissionné, sont encore présent sur le site ?  
Combien de démissions ont été enregistrées :  
En 2008 ?  
Combien de nouvelles démissions sont prévues et estimées :  
pour 2008 ?
- R - A ce jour, 235 personnes ont quitté l'entreprise, 16 ont démissionné et sont encore présentes, 11 démissions ont été enregistrées en 2008 et 43 personnes ont demandé un dossier et pourraient faire valoir une démission.**
- 19 - Forfait jour  
Nombre total d'ingénieurs et cadres en activité à ce jour ? **416**  
Sur ce nombre :  
Combien sont sans référence horaire ? **14**  
Combien sont adhérents au forfait jour ? **172**  
Combien sont assujettis au régime horaire ? **230**  
Combien de salariés non cadres sont au forfait jour (niveau VI, ...) ? **1**  
Combien de salariés depuis le début 2008 ont changé de régime horaire ? **5**  
- du régime horaire vers le forfait jour ? **4**  
- du forfait jour vers le régime horaire ? **1**  
Combien de demandes, combien de refus ?
- R - Toutes les demandes reçues ont été traitées.**
- 20 - Précaires et détachés (1)  
Combien de salariés précaires (intérim et CDD) et combien de détachés au 31/05/2008?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.  
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

21 - Précaires et détachés (2)

Combien de contrats précaires se sont transformés en CDI SPS :

- sur le mois écoulé ?
- en cumul sur l'année 2008?

Combien de salariés précaires ont été remerciés (fin de mission) :

- sur le mois écoulé ?
- en cumul sur l'année 2008 ?

**R - Les informations concernant les intérimaires, les contrats à durée déterminée et les détachés, relèvent des compétences du Comité d'Entreprise.  
Toutefois, nous vous remettons la dernière mise à jour transmise aux élus du Comité d'Entreprise lors de la réunion du 3 juin dernier.**

22 - Lettres d'avertissement

Depuis la dernière réunion des DP du 17/04/2008, y a-t-il eu de nouvelles lettres d'avertissement ou de mise en garde ?

Combien ?

Pour quels motifs ?

**R - Aucune lettre n'a été adressée.**

23- Offres d'emplois externes

Les offres d'emploi externes SPS (en CDI ou CDD), font-elles l'objet d'annonces à l'ANPE, à l'APEC, dans la presse ... ?

Si oui, pour quels postes ?

**R - A ce jour, huit postes collaborateurs font l'objet d'annonces à l'extérieur visibles sur la bourse des emplois avec la mention "ext".  
Pas d'annonce concernant les postes cadres.**

23 - Questions diverses

25 - Date de la prochaine réunion ?

**R - La prochaine réunion aura lieu le jeudi 10 juillet 2008 à 9 heures.**